

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012

COMPTE RENDU

Etaient Présents :

M. MASSION, Sénateur-Maire.

Mme DUBOIS, M. MARQUES, M. ASQUIN, Mme BOULARD, Mme DION, M. BERENGER, Mme MAILLET, M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, M. ROULY, Adjointes au Maire.

M. BOUTEILLER, Mme ZAHAF, M. TAILLEUX, Mme THEBAULT, Mme GUILLEMIN, Conseillers Municipaux Délégués.

M. KERMARREC, Mme VATEY, Mme PLATE, M. GADAL, Mme VENARD, M. PREPOLESKI, Mme DUNET, M. NODJIRIM, Mme QUINIO, Mme DELAHAYE, M. EZABORI, Mme BELAOUNI, M. MARTINE, Mme CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés :

M. FABIUS, Conseiller Municipal Délégué.

M. BLANGUERNON, M. CHIREN, Mme GUILLOT, Conseillers Municipaux.

Etait Absent :

M. DOURDOIGNE, Conseiller Municipal.

Désignation du secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

Madame Sandra CRISTIEN est désignée.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Adopté à l'unanimité

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATION

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Dont acte

4 décisions ont été prises au cours de la période du 27 septembre au 12 novembre 2012 ; elles concernent toutes les affaires relevant de la gestion courante de la commune.

Par ailleurs 9 marchés ont été notifiés entre le 18 octobre et le 26 novembre 2012.

DELIBERATIONS

Budget primitif de l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité

Ce budget est totalement conforme aux orientations dont il a été débattu lors de la séance précédente.

Il s'équilibre à 35 456 908 € en dépenses et recettes de la section de fonctionnement et à 11 391 641 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

En ce qui concerne les lotissements communaux, la section de fonctionnement s'élève à 62 000 €, et celle d'investissement à 93 000 €.

Décision modificative n°3 du budget 2012.

Adopté à l'unanimité

Les modifications se chiffrent au total à 104 666,85 € en fonctionnement et à 296 825,20 € en investissement.

Produits communaux irrécouvrables. Admission en non-valeur.

Adopté à l'unanimité

Ces produits que M. le Receveur Municipal propose d'admettre en non-valeur ont pour motifs des poursuites demeurées infructueuses et le caractère minime de certaines créances ; ils se rapportent aux années 2003 à 2011 et sont d'un montant total de 8 897,51 €.

Versements de subventions.

Adopté à l'unanimité

Des subventions de 100 € chacune seront versées aux 2 associations suivantes : Stade Porte Normande de Vernon et AMAP Quevilly.

Octroi de subventions de fonctionnement aux associations. Année 2013.

Adopté à l'unanimité

Les bénéficiaires sont les organismes ayant signé avec la ville des chartes triennales. Les montants attribués pour 2013 sont les suivants :

- Amicale Laïque Bastié-Calmette-Salengro :	116 525 €
- Amicale Laïque Césaire Levillain :	143 575 €
- Judo Club de Grand Quevilly :	32 000 €
- Espadon de Grand Quevilly :	67 105 €
- Stade de Grand Quevilly :	37 880 €
- Tennis Club de Grand Quevilly :	38 680 €
- Grand Quevilly Football Club :	47 290 €
- Société Amicale des Artistes Peintres :	20 600 €.

M. le Maire précise que les augmentations sont globalement de l'ordre de 1,50 % par rapport à 2012.

Association de l'Enfance. Mesure d'effacement de la dette.

Adopté à l'unanimité

Suite à la cessation de son activité cette association reste redevable envers la ville d'une somme totale de 59 559,41 € que sa trésorerie ne lui permet pas de régler.

Conformément aux engagements pris il est décidé l'effacement de cette dette et la prise en charge directe des montants demeurés dus à 2 créanciers.

Régime indemnitaire du personnel communal.

Adopté à l'unanimité

Conformément à une nouvelle réglementation, la prime de fonctions et de résultats sera rendue applicable aux agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux qui ne pourront plus dès lors bénéficier de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Par ailleurs, les modalités d'attribution de l'ensemble des primes allouées au personnel seront révisées à compter du 1^{er} janvier 2013.

Régime indemnitaire. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Adopté à l'unanimité

Le versement de ces indemnités est accordé à l'ensemble des personnels qui y sont éligibles pour répondre à des besoins ponctuels à la demande du supérieur hiérarchique et dans la limite des contingents mensuels fixés par la réglementation.

Transformations d'emplois.

Adopté à l'unanimité

Seront réalisées les transformations suivantes :

- Service éducation : emploi d'agent contractuel en emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.
- Service Petite Enfance : emploi d'agent contractuel en emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.
- Direction des Services Techniques/Service Bâtiments Communaux : emploi de technicien de 1^{ère} classe en emploi du cadre des adjoints techniques ; emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en emploi d'agent de maîtrise, et emploi d'agent de maîtrise en emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Renouvellement de contrat.

Adopté à l'unanimité

Les contrats des agents suivants seront renouvelés :

- Direction des Services Techniques : adjoint technique pour une durée d'un an.
- Direction Juridique et des Moyens Généraux, Reprographie, Courrier : assistant courrier reprographie pour une durée d'un an.
- Service des Affaires Culturelles : attaché contractuel pour une durée de deux ans.
- Direction des Service Techniques : urbanisme : instructeur du droit des sols pour une période de deux ans.
- Direction des Services Techniques : Service Informatique : adjoint technique de 2^{ème} classe renouvelé pour un an.
- Police Municipale : adjoint administratif renouvelé pour une période d'un an.

Modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

En raison de l'actuel contexte économique, il convient de ne pas concrétiser deux créations de postes ayant précédemment été effectuées et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Les deux postes ainsi supprimés sont coordinateur petite enfance à la Direction Générale Adjointe des Services et magasinier du Centre Technique Municipal à la Direction des Services Techniques, service des Bâtiments communaux.

Il est également mis fin à la procédure de recrutement sur le poste de chef de projet en aménagement ; cet emploi ne sera finalement pas créé.

Renouvellement d'une activité accessoire.

Adopté à l'unanimité

Cette activité accessoire représentant 15 % d'un temps complet et répondant à un besoin ponctuel dans le cadre de la politique économique de la ville sera renouvelée pour une période d'un an.

Renouvellement de détachement sur emploi fonctionnel.

Adopté à l'unanimité

Cet emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques sera renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce pour une période de cinq ans.

Modification de contrat. Direction Juridique et des Moyens Généraux.

Adopté à l'unanimité

Le contrat de la Directrice Juridique et des Moyens Généraux est désormais stipulé pour une durée indéterminée.

Convention d'objectifs et de financement relative à l'informatisation des établissements d'accueil d'enfants.

Adopté à l'unanimité

La Caisse d'Allocations Familiales accordera à la ville une subvention d'investissement de 1 654,23 € destinée à l'informatisation des établissements d'accueil d'enfants, somme correspondant à 80 % du coût hors taxes des équipements à acquérir.

Demandes de subventions pour l'organisation des manifestations « Un Printemps au Parc » et « Bakayades » 2013.

Adopté à l'unanimité

Ces manifestations se dérouleront dans les lieux habituels du 15 au 22 juin 2013. Pour financer leur organisation, la Région de Haute-Normandie sera sollicitée à hauteur de 5 000 € et le Département de la Seine-Maritime à hauteur de 10 000 €.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme BOULARD

DELIBERATION

Salon des Artistes Peintres. Fixation du montant du prix de la Ville.

Adopté à l'unanimité

Le montant du prix octroyé au lauréat de chaque année est de 1 200 €.

DOSSIER PRESENTE PAR M. BERENGER

DELIBERATION

Elaboration du règlement de voirie. Approbation du règlement et de ses annexes.

Adopté à l'unanimité

Ce document élaboré en concertation avec les concessionnaires prévoit les modalités d'exécution des travaux sur le domaine public routier ; il précise les conditions administratives, juridiques, techniques et financières dans lesquelles des tiers peuvent occuper le domaine public, notamment pour y accomplir des travaux.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

COMMUNICATIONS

Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service de l'eau.

Dont acte

Ce document est élaboré par la CREA, il relève les principaux éléments suivants :

- l'eau distribuée à Grand Quevilly est de très bonne qualité bactériologique et chimique.
- nombre total d'abonnés : 12 219 (contre 12 202 en 2010).
- 4 branchements neufs ont été réalisés, 11 ont été supprimés et 34 remplacés.
- 2 706 capteurs équipés de radio ont été installés.
- le prix de l'eau a en moyenne augmenté de 3,40 %.

Rapport annuel 2011 sur le service d'assainissement.

Dont acte

Ce document est élaboré par la CREA.

En 2011, le périmètre de la régie publique a regroupé 28 communes, 2 015 471 m³ d'eau brute ont été traités par l'usine (1 971 167 m³ en 2010).

La totalité des 431,4 tonnes de boues produites a été incinérée à la Station d'Épuration Emeraude (421,8 tonnes en 2010), et le prétraitement a permis d'éliminer 1 560 tonnes de produits de dégrillage (1 704 tonnes en 2010).

Le tarif de la redevance assainissement a diminué de 1,77 % par rapport à 2010.

Bilan annuel 2011 de la collecte des déchets ménagers.

Dont acte

Le territoire desservi par la CREA s'est étendu sur 71 communes comprenant 495 235 habitants ; 221 153 tonnes de déchets ont été collectés en porte à porte, soit une hausse de l'ordre du 2,1 % par rapport à 2010, et 73 978 tonnes ont été apportées en déchetterie, (68 264 tonnes en 2010).

En moyenne, un habitant de l'agglomération a produit 596 kg de déchets dans l'année (576,2 kg en 2010).

139 colonnes enterrées ont été installées dont 32 semi enterrées et 107 enterrées.

La dépense globale par habitant a été de 100,80 € et la dépense globale par tonne collectée de 169 €.

DELIBERATIONS

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement. Société SENALIA SICA - Hangar 133 à ROUEN.

Adopté à l'unanimité

Cette société a l'intention d'accroître son activité et d'utiliser le hangar 133 à Rouen, d'un volume de 50 000 m³ pour stocker des fèves de cacao en vrac. Il s'agit d'un complément d'activité et d'un transfert à terme du site de Grand Couronne vers la presqu'île Elie du Grand Port Maritime.

Les études d'impact n'ayant pas conclu que ce projet présentait des dangers particuliers, un avis favorable est émis sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement. Société DALKIA à CANTELEU.

Adopté à l'unanimité

Cette société projette de modifier la chaufferie urbaine qu'elle exploite à Canteleu afin d'en accroître la puissance.

Cet équipement assure le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire d'immeubles d'habitation, de commerces et de groupes scolaires.

Le projet ne risquant pas de créer des dangers particuliers pour la population, un avis favorable est émis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Demande d'autorisation de procéder au dragage d'entretien de l'estuaire amont de la Seine entre Rouen et Vieux Port/Grand Port Maritime de Rouen.

Adopté à l'unanimité

Il s'agit d'autoriser le Grand Port Maritime de Rouen à procéder régulièrement à des opérations de dragage d'entretien du chenal de navigation de la Seine afin d'assurer le maintien des performances d'accès à la zone portuaire rouennaise, lesdites opérations étant dorénavant soumises à autorisation au titre de la loi sur l'eau pour une durée maximum de 10 ans.

Ce projet ne présentant pas de risques particuliers, un avis favorable est émis sur cette demande d'autorisation.

Autorisation de solliciter l'octroi de subventions.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la réalisation du budget 2013, seront sollicités les financements suivants :

- Subventions sur travaux courants auprès du Département.
- Subventions pour l'enfouissement de réseaux basse tension et achat de véhicule auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Banlieue de Rouen.
- Subventions pour l'installation de panneaux solaires sur divers bâtiments communaux auprès de l'ADEME et du Département.
- Subventions pour des travaux d'accessibilité dans divers bâtiments de la ville pour les agents en situation de handicap auprès du Fonds d'Insertion pour Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.
- Subventions pour la création ou la mise aux normes d'installations sportives auprès de Fonds d'Aide au Football Amateur.

Echange sans soulte de terrains situés Boulevard Maurice Ravel et Boulevard de Verdun avec la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité

(Les membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société ne participent pas au vote de cette délibération).

La Ville envisage de vendre une partie de la parcelle anciennement occupée par la gendarmerie, et pour ce faire un échange de terrain doit s'effectuer avec la Société Quevilly Habitat, propriétaire riverain, afin de désenclaver ladite parcelle.

Par ailleurs la société précitée désire conserver et améliorer l'accès à l'immeuble « Les Colibris » lui appartenant qui est situé à proximité immédiate.

Un accord est intervenu entre les deux parties afin que cet échange de terrains soit réalisé sans soulte.

Cession d'une propriété située Boulevard Maurice Ravel à la SELARL Plasmide en vue de la réalisation d'un hôpital vétérinaire.

Adopté à l'unanimité

Cette propriété de 1 566 m² environ n'est plus exploitée par la gendarmerie et la réalisation d'un hôpital vétérinaire permettra sa reconversion.

La vente au profit de la société Plasmide s'effectuera au prix de 275 762 € HT, soit 163 000 € HT pour le bâti et 112 752 € HT pour le non bâti.

Acquisition d'un terrain appartenant à l'Etat rue de l'Ornay et rue de Montmorency.

Adopté à l'unanimité

Il s'agit d'un terrain nu ayant pour vocation à être un espace vert commun à toutes les propriétés voisines dont l'entretien est depuis longtemps effectué par les services municipaux.

Un accord amiable est intervenu pour la cession par l'Etat de cet espace à la ville au prix de l'euro symbolique.

Par la suite ce terrain sera classé dans le domaine public communal.

Participation au financement des aides à l'amélioration de l'habitat dans le cadre du programme d'intérêt général.

Adopté à l'unanimité

La mise en œuvre de ce programme par la CREA permettra à toutes les communes de son périmètre de bénéficier d'un dispositif opérationnel en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

Cette action offrira aux propriétaires modestes du territoire qui respectent les critères d'attribution de l'ANAH un accompagnement technique et financier gratuit pour réaliser des travaux dans les logements qu'ils occupent ou qu'ils louent.

Amélioration de l'esthétique urbaine. Modification du règlement d'attribution des subventions.

Adopté à l'unanimité

Dans un souci d'économie budgétaire, il est accepté d'octroyer désormais l'aide financière concernant les portails, portillons, clôtures et ravalements sous la forme d'un forfait, selon les travaux réalisés. Ce forfait ne pourra pas dépasser 15 % du coût TTC desdits travaux.

Préservation de la ressource en eau potable. Récupérateurs d'eau de pluie subventionnés par la CREA. Suppression de la subvention ville.

Adopté à l'unanimité

Deux modèles de récupérateurs d'eau de pluie sont désormais disponibles auprès de la CREA qui participe à leur financement à hauteur de 50 % de leur valeur ; dans ces conditions il est décidé de supprimer la subvention communale qui était octroyée à ce titre.

Avenant n°10 à la convention de gestion des immeubles communaux par la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité

(Les membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société concernée ne participent pas au vote de cette délibération).

La passation de cet avenant a pour but d'ajouter au patrimoine communal remis en gestion à la Société Quevilly Habitat l'appartement n°2 sis 3a rue Maryse Bastié d'une superficie de 50 m².

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY

DELIBERATIONS

Signature d'une convention avec l'Association CARDERE.

Adopté à l'unanimité

Cette association ayant pour but de développer des actions pédagogiques sur le thème de l'éducation à l'environnement et au développement durable disposait déjà d'un contrat avec la ville au titre duquel elle a mené en 2012 de nombreuses animations dans 10 établissements scolaires.

Une nouvelle convention sera conclue avec cet organisme afin de reconduire le dispositif.

Versement de subventions aux écoles maternelles et élémentaires pour les projets éducatifs et les classes de découverte. Année 2013.

Adopté à l'unanimité

Ces subsides s'élèveront au total à 3 350 € pour les projets d'écoles maternelles, et à 2 600 € pour les projets d'école élémentaires, et seront de 567 € pour les classes de découverte des écoles maternelles, et 4 375 € pour les classes de découverte des écoles élémentaires.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité. Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime.

Adopté à l'unanimité

Ce contrat est un dispositif d'aide à la scolarité figurant parmi les leviers de la politique d'action sociale des CAF en matière de soutien à la parentalité. Il est mis en œuvre dans chacune des écoles élémentaires de la ville et il convient de le renouveler pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013.

DOSSIER PRESENTE PAR M. BOUTEILLER
COMMUNICATION

Rapport annuel 2012 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Dont acte

En 2012, 13 opérations destinées à améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées ont été réalisées par la ville.

Elles ont principalement consisté en l'accomplissement de travaux de voirie, de signalisation routière, d'aménagement de bâtiments communaux ainsi que de leurs abords.

De nombreux autres projets en ce domaine verront le jour en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. le Maire prononce la levée de la séance à 19 heures 05.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2012

COMPTE RENDU

Etaients Présents : M. MASSION, Sénateur-Maire.
Mme DUBOIS, M. MARQUES, M. ASQUIN, Mme DION, M. BERENGER, Mme MAILLET, M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, M. ROULY, Adjoints au Maire.

M. BOUTEILLER, Mme ZAHAF, M. TAILLEUX, Mme THEBAULT, Mme GUILLEMIN, Conseillers Municipaux Délégués.

M. BLANGERNON, M. KERMARREC, Mme VATEY, M. CHIREN, Mme VENARD, M. PREPOLESKI, M. NODJIRIM, Mme QUINIO, Mme DELAHAYE, M. EZABORI, Mme BELAOUNI, M. MARTINE, Mme CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

Etaients Excusés : Mme BOULARD, Adjointe au Maire.

M. FABIUS, Conseiller Municipal Délégué.

M. GADAL, Mme DUNET, Mme GUILLOT, Conseillers Municipaux.

Etait Absent : M. DOURDOIGNE, Conseiller Municipal.

Préalablement à l'évocation des dossiers à l'ordre du jour, M. le Maire exprime au nom du Conseil Municipal sa solidarité envers les salariés et l'intersyndicale de la raffinerie PETROPLUS placée en liquidation judiciaire et salue leur détermination dans le combat qu'ils mènent depuis plus d'un an pour préserver le site de l'entreprise et leurs emplois.

M. le Maire formule le vœu que les négociations actuellement en cours aboutissent avec d'éventuels repreneurs. Le résultat sera connu le 5 novembre prochain.

Désignation du secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Mme Sandra CRISTIEN est désignée.

Appropriation du compte-rendu de la séance précédente.

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATIONS

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

Dont acte

18 décisions ont été prises par délégation au cours de la période du 5 juillet au 13 septembre 2012 ; elles sont toutes relatives à des affaires relevant de la gestion normale et courante de la commune.

Par ailleurs, 36 marchés ont été signés entre le 13 juin et le 28 août 2012.

Projet de séparation du plan de prévention des risques technologiques de Rouen Ouest en deux zones distinctes.

Dont acte

Compte tenu des retards pressentis dans la mise en œuvre du PPRTT de Rouen Ouest, la préfecture envisage sa scission en deux zones distinctes : l'une concernant la zone industrielle et portuaire de Grand et Petit Quevilly, et l'autre la zone industrielle et portuaire d'Oissel, Petit et Grand Couronne.

La Ville ayant été invitée à se prononcer sur ce projet avant le 15 septembre, M. le Maire a émis un avis favorable dont il rend compte au Conseil Municipal conformément à la loi.

Débat d'orientation budgétaire 2013.

Dont acte

Les perspectives sont préoccupantes en raison de la diminution des subsides octroyés par l'Etat (dotation forfaitaire et dotation de compensation de la taxe professionnelle), et de la stabilité de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Les taux communaux d'imposition seront néanmoins maintenus à leur niveau actuel ; il en résultera pour la Ville une diminution de ses marges financières nécessitant une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement au profit du maintien de l'effort d'investissement.

Les objectifs prioritaires demeureront :

- le logement, de cadre de vie et la sécurité,
- le développement durable et l'environnement,
- l'éducation, la formation, la culture et de sport,
- le développement économique, l'emploi et la solidarité.

DELIBERATIONS

Décision modificative n°2 du budget 2012.

Adopté à l'unanimité

Cette décision s'équilibre à 182 513,12 € pour les dépenses et les recettes de fonctionnement et à 35 620 € pour les dépenses et les recettes d'investissement.

A noter en fonctionnement l'inscription de crédits complémentaires pour l'énergie, l'alimentation de la restauration scolaire et du centre de loisirs, le remplacement de personnels du service Petit Enfance, l'accompagnement du PLU et la rémunération d'un cabinet de conseil pour le recouvrement de charges auprès de l'URSSAF.

En investissement, des produits de cessions viennent compenser la baisse des produits des amendes de police.

Garanties d'emprunts à la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

La garantie communale est octroyée à concurrence d'un montant de 3 475 000 € correspondant à 50% des emprunts contractés pour une opération de construction

de 4 pavillons avenue du Général Leclerc et la réhabilitation de 376 logements dans le quartier Delalande.

Versement de subventions à la Société Quevilly Habitat

Adopté à l'unanimité. (Les membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

3 subventions pour un montant total de 900 000 € seront octroyées pour participer au financement d'un programme de rénovation de 243 logements (pavillons dans le Bourg, et immeubles rues Titelouze et des Frères Bérat).

Délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la piscine. Attribution et signature du contrat.

Adopté à l'unanimité. (Mme PLATE indique qu'étant proche de l'un des organismes ayant présenté une offre elle ne prendra pas part au vote de cette délibération et quitte la salle lors de la lecture du rapport de présentation).

Il est décidé de retenir la Société COM.SPORTS en qualité de délégataire, ladite société présente en effet la meilleure offre. Elle reprend en effet l'intégralité des exigences mentionnées dans le cahier des charges, pratique les tarifs les moins élevés et reprend tout le personnel actuellement en place.

M. le Maire tient à rappeler que la Ville demeure propriétaire des locaux et des installations et qu'il n'est aucunement question de les vendre à un organisme privé ; à ce titre elle continuera à assumer les investissements.

Le délégataire gèrera l'établissement à ses risques et périls et en assurera la responsabilité.

La Ville exercera un contrôle continu sur la gestion du délégataire, notamment en matière de tarifs.

La reprise du personnel par le délégataire s'effectuera avec maintien des actuelles rémunérations et des avantages acquis.

Il sera toujours possible d'apporter des améliorations au contrat par voie d'avenants avec le délégataire.

Enfin 60% des excédents enregistrés par le délégataire seront reversés à la collectivité.

Adhésion par avenant à la convention de groupement de commandes pour l'achat de fioul.

Adopté à l'unanimité

Par avenant à une convention de groupement de commandes, les Villes de Grand Quevilly et Maromme intégreront ledit groupement constitué des villes de Petit Quevilly, Saint Aubin les Elbeuf, Saint Pierre les Elbeuf, Elbeuf sur Seine, Caudebec les Elbeuf, Oissel, Notre Dame de Bondeville, Petit Couronne, Cléon, Franqueville Saint Pierre, Rouen et le C.C.A.S. de la ville de Cléon.

Le coordonnateur désigné demeure la Ville de Petit Quevilly.

Cette adhésion ne concerne que l'achat de fioul, à l'exclusion des autres carburants.

Acquisition de prestations de sécurité. Groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S.

Adopté à l'unanimité

Les services de la Ville et du C.C.A.S. font plusieurs fois dans l'année appel à des prestataires de sécurité (salles, événements).

Il convient dans un but d'économie de grouper ces achats et de passer un marché à bons de commandes avec un montant minimum et maximum et à prix unitaire.

Une convention de groupement de commandes sera en conséquence signée et désignera la Ville en qualité de coordonnateur.

Versement d'une subvention en faveur de la population syrienne.

Adopté à l'unanimité

Il est accepté de verser la somme de 1 000 € au fonds de concours pour la Syrie ouvert par l'Etat afin d'aider au financement de soutien alimentaire et des soins médicaux aux familles victimes de l'actuelle répression.

Don à l'Association Française de Lutte contre les Myopathies dans le cadre du Téléthon 2012.

Adopté à l'unanimité

La contribution volontaire de la Ville en marge de cette opération qui se déroulera les 7 et 8 décembre 2012 sera de 1 000 €.

Mise en conformité de la participation financière de la Ville à la protection sociale des agents.

Adopté à l'unanimité

En conformité d'une nouvelle réglementation c'est à l'employeur public de prévoir sa politique de versement des aides en matière de protection sociale complémentaire : l'Amicale du Personnel Communal ne peut désormais plus conclure de convention ni prendre en charge lesdites aides.

En conséquence, la Ville participera à compter du 1^{er} janvier 2013 à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents selon un barème modulé en fonction du revenu mensuel brut.

Création d'emplois.

Adopté à l'unanimité

Seront créés les emplois suivants :

- Service Jeunesse, Sports, Vie Associative : un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet de 90%,
- Direction de la Communication : un poste de catégorie B à temps complet qui pourra être confié, en l'absence de candidature statutaire, à un agent contractuel pour une période d'un an.

Renouvellement de contrats.

Adopté à l'unanimité

Seront renouvelés les contrats de directeur de l'Espace Jeunesse pour une période de 3 ans à compter du 3 octobre 2012, et d'animateur développeur au service informatique pour une période d'1 an à compter du 7 novembre 2012.

Mise à disposition de fonctionnaires auprès d'une association.

Adopté à l'unanimité

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il sera demandé à l'Amicale du Personnel Communal le remboursement des rémunérations et charges sociales afférentes aux 2 agents mis par la Ville à sa disposition.

Piscine de Grand Quevilly. Sinistre du 9 octobre 2008. Signature d'un protocole transactionnel avec la Société Avenel.

Adopté à l'unanimité

L'expert désigné par le Tribunal Administratif de Rouen conclut à la responsabilité de la Société Avenel dans l'accident.

Cette société a accepté de conclure un protocole prévoyant le versement à la Ville d'une indemnité de 49 325,08 € TTC correspondant aux sommes payées pour les travaux de réparation et aux frais supportés dans le cadre de la procédure de référé.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme DUBOIS

DELIBERATION

Annulation de la convention de gestion passée entre la Ville, le C.C.A.S. et la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

Une nouvelle convention sera conclue entre le C.C.A.S. et la Société Quevilly Habitat afin de redéfinir les modalités de gestion des foyers de personnes âgées de la commune, et notamment les conditions de recrutement, de carrière et de rémunération du personnel d'animation et de restauration qui seront désormais assurés en totalité par le C.C.A.S.

DOSSIER PRESENTE PAR M. MARQUES

DELIBERATION

Convention de mise à disposition d'équipements sportifs.

Adopté à l'unanimité

Le 28 septembre 2012, des terrains de football et des courts de tennis ont été mis par la Ville à disposition de la Société EIFFAGE afin de lui permettre d'organiser à destination de son personnel divers tournois sportifs.

Il convient de signer avec cette société une convention prévoyant le remboursement du coût de cette mise à disposition, soit 90 € de l'heure pour l'utilisation d'un terrain de football et 15 € de l'heure pour un court de tennis.

Cette convention inclura également la facturation des frais de gardiennage des sites concernés par le personnel municipal mobilisé pour l'occasion (salaire brut + charges patronales).

DOSSIER PRESENTE PAR M. ASQUIN

DELIBERATION

Création d'un concours autour de la distribution d'une brochure sur les risques majeurs.

Adopté à l'unanimité

Une brochure sera prochainement distribuée à tous les Grand Quevillais afin de les informer sur les risques majeurs, leur permettre de connaître les consignes à suivre, et de se préparer à faire face à un évènement.

Afin d'inciter la population à parcourir et à s'approprier cette brochure, il est décidé d'organiser un jeu concours sous forme de questionnaire portant sur ce document.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme DION

COMMUNICATION

Règlement du cimetière.

Dont acte

Ce règlement rédigé par les services de la Ville sera applicable à compter du 1^{er} novembre 2012, il définira les mesures qui garantissent la sécurité, la salubrité publique, le bon ordre et la décence dans le cimetière ainsi que les conditions applicables à son aménagement et à son fonctionnement.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme MAILLET

DELIBERATION

Renouvellement de la convention « Contrat Partenaire Jeune » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime.

Adopté à l'unanimité

Suite à la départementalisation de ses anciennes antennes locales, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Maritime a revu à la baisse ses modalités de contribution et les montants de ses aides financières.

Un nouveau contrat, moins favorable financièrement pour la Ville, sera signé pour une période d'un an afin de ne pas pénaliser les familles et les associations locales.

Un bilan de cette nouvelle collaboration avec la CAF sera réalisé au printemps 2013 afin d'envisager les suites à donner.

M. le Maire regrette que la CAF se désengage financièrement de ce dispositif.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

COMMUNICATION

Compte rendu d'activité de la concession de distribution de gaz naturel en 2011.

Dont acte

La redevance de fonctionnement a été de 10 263 € (10 206,30 € en 2010).

Le patrimoine était de 77,015 km de canalisations.

2 971 clients étaient desservis (3 016 en 2010).

Valeur nette de patrimoine : 4 507 k€ (4 551 k€ en 2010).

266 663 MWh consommés (307 612 MWh en 2010).

DELIBERATIONS

Lycées Val de Seine. Construction d'un gymnase. Convention de mise à disposition pour réalisation d'un accès.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la construction d'un gymnase sur le site des lycées, la Région va aménager sur un terrain de la Ville une voie d'accès réglementaire extérieure.

Pour ce faire, une convention sera passée afin d'autoriser, pendant toute la durée des travaux, la Région à emprunter gratuitement le domaine privé de la Ville.

Droit de préemption de la Ville. Nouveau périmètre.

Adopté à l'unanimité

Depuis le 24 octobre 2008 la Ville dispose dans certains secteurs d'un droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, le fonds artisanaux et de baux commerciaux.

Il est décidé de modifier le périmètre d'origine afin d'y inclure l'ensemble du nouveau quartier Kennedy et la rue Matisse.

Désaffectation de locaux du service public de l'enseignement et déclassement du domaine public à usage scolaire.

Adopté à l'unanimité

La mise en œuvre de ces procédures a pour but d'habiliter la Ville à disposer librement des logements jusqu'alors réservés aux enseignants situés 40 rue Alfred de Musset (école Salengro), 75 rue Théodore Géricault (école Calmette) et 28 rue Gustave Boutigny (école Jean Jaurès).

Acquisition de la propriété bâtie appartenant à la SNCF, 10 rue de l'Industrie.

Adopté à l'unanimité

L'acquisition amiable de cette propriété d'une superficie de 531 m² s'effectuera au prix de 12 000 €.

L'actuel locataire sera maintenu dans les lieux.

Clôture du parking aérien l'immeuble « Pays Basque ». Déclassement d'une partie du domaine public rue Arthur Rimbaud.

Adopté à l'unanimité

Suite à la précédente délibération du 23 mars 2012 autorisant la mise en œuvre de la procédure, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le déclassement du domaine public communal d'une parcelle de 3 689 m².

M. le Maire est en conséquence autorisé à signer l'arrêté prononçant définitivement ledit déclassement.

Autorisation de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelle de Haute-Normandie.

Adopté à l'unanimité

Par précédente délibération du Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition de la propriété bâtie sise 10 rue de l'Industrie.

Cette propriété inscrite au titre des monuments historiques « Maison métallique type 4G des Forges de Strasbourg » a besoin d'être remise en état.

Les travaux nécessaires seront pris en charge par la DRAC après dépôt par la Ville d'un dossier de demande de subvention.

Indemnisation d'un commerce place Eugène Delacroix suite aux travaux de construction de la Crèche.

Adopté à l'unanimité

En conformité de la délibération du 24 octobre 2011, et après examen du dossier par la 3^{ème} commission qui a émis un avis favorable, une indemnité de 2 000 € sera versée à la propriétaire du bar « Le Relax » dont le fonctionnement du commerce a été affecté par l'accomplissement des travaux.

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement. Société SENALIA SICA à Rouen.

Adopté à l'unanimité

Cette société implantée sur la presqu'île Elie à Rouen a une activité de stockage de fèves de cacao en vrac, et souhaite augmenter sa capacité d'entreposage sans qu'il y ait construction ou extension de bâtiment.

Les études d'impact sur l'environnement et des dangers n'ayant pas mis en évidence des risques particuliers, un avis favorable est émis sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Revalorisation de la tarification de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Adopté à l'unanimité

Les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 seront les suivants :

- Dispositifs publicitaires non numériques : 20 € par m² (au lieu de 15 € par m² précédemment),
- Dispositifs publicitaires numériques : 50 € par m² (au lieu de 45 € par m² précédemment).

Modifications complémentaires du plan local d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

Ces modifications portent sur :

- la mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique,
- l'intégration des documents relatifs aux risques naturels et technologiques,
- le classement de la stèle Hubidos et de la Pierre aux Anglais au titre de l'article L123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme, afin d'en assurer la préservation.

Exercice du droit de préemption rue de l'Ornay et rue de Montmorency.

Adopté à l'unanimité

La parcelle concernée, d'une superficie de 882 m² est située entre les deux rues ; elle est actuellement propriété de l'Etat et elle a depuis plusieurs décennies vocation à être un espace vert commun à toutes les propriétés voisines.

Par ailleurs son entretien est effectué par les services municipaux.

Dans l'optique d'assurer sa pérennité il est décidé d'exercer le droit de préemption urbain sur cet espace afin d'en devenir propriétaires et de le classer dans le domaine public.

Cession d'un terrain situé 1 et 3 rue Fleury à la Société ASJN3 en vue de la réalisation d'une agence Pôle Emploi.

Adopté à l'unanimité

Cette société désire acquérir ce terrain non bâti d'une superficie de 1 696 m² pour y édifier un bâtiment qui sera loué à Pôle Emploi afin d'y établir une agence locale.

La vente sera conclue au prix de 120 000 € HT, et tous frais d'acte et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme THEBAULT

DELIBERATION

Versement de subventions à l'Association CODEGAZ dans le cadre du jumelage entre la Ville et Morondave.

Adopté à l'unanimité

L'Association CODEGAZ percevra les subventions suivantes :

- 18 000 € pour procéder à l'agrandissement de l'école d'Antsakoameloka (coût total estimé à 21 000 €).

- 8 000 € pour la construction d'un château d'eau destiné à alimenter le foyer des sœurs Delanoue accueillant des personnes handicapées (coût total estimé à 8 000 €).

- 3 800 € pour la réalisation au sein de l'hôpital de Morondave d'un bâtiment spécifique pour héberger les prisonniers qui s'y font soigner (coût total estimé à 7 300€).

DOSSIER PRESENTE PAR Mme GUILLEMIN

DELIBERATION

Convention passée entre la Ville et la Mutualité Sociale Agricole relative aux modalités de participation financière pour l'accueil des enfants en crèche.

Adopté à l'unanimité

Pour leurs prestations sociales, les agents relevant du secteur agricole relèvent du régime spécial de l'action sanitaire et sociale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et non du régime général de la CAF.

La MSA de Haute-Normandie propose la signature d'une convention pour le versement de sa participation financière pour les enfants des familles allocataires relevant du régime agricole.

Cette convention qu'il est accepté de signer définira les modalités de versement de l'indemnité de garde en crèche sous réserve de l'application du barème établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. le Maire prononce la levée de la séance à 19 heures 10.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur-Maire.
Mme DUBOIS, M. ASQUIN, Mmes BOULARD, DION, MAILLET,
M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, M. ROULY, Adjoint au Maire.

MM. BOUTEILLER, TAILLEUX, Mmes THEBAULT, GUILLEMIN,
MM. BLANGUERNON, KERMARREC, Mmes VATEY, PLATE,
M. GADAL, Mmes VENARD, DUNET, M. NODJIRIM,
Mme. DELAHAYE, M. MARTINE, Mme CRISTIEN, Conseillers
Municipaux.

Etaient Excusés : MM. MARQUES, BERENGER, Adjoint au Maire.

Mme ZAHAF, MM. FABIUS, CHIREN, PREPOLESKI,
Mme QUINIO, M. EZABORI, Mmes BELAOUNI, GUILLOT,
Conseillers Municipaux.

Etait Absent : M. DOURDOIGNE, Conseiller Municipal.

Préalablement à l'ouverture de la séance, M. le Maire adresse ses vives félicitations à M. Laurent FABIUS pour sa brillante réélection, au premier tour de scrutin, en qualité de député de la Seine-Maritime et pour sa récente nomination par le nouveau Président de la République au poste de Ministre des Affaires Etrangères.

M. le Maire indique par ailleurs que l'état de santé de M. Jacques MARQUES, hospitalisé depuis quelques jours à la suite d'une attaque cérébrale, serait en légère amélioration, et formule à l'égard de l'intéressé ses vœux de prompt et complet rétablissement.

Désignation du secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Mme Sandra CRISTIEN est désignée.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

Election d'un adjoint au Maire.

M. Laurent FABIUS a présenté sa démission du mandat de 1^{er} adjoint au maire à M. le Préfet de la Seine-Maritime qui l'a acceptée. Il demeure conseiller municipal.

Considérant en conséquence la vacance d'un poste d'adjoint au maire, il est décidé :

- de prendre acte de la démission du 1^{er} adjoint.
- de conserver le nombre d'adjoints fixé à 10 par précédente délibération du 15 mars 2008.
- de modifier ainsi qu'il suit le rang des adjoints :

- ◆ 1^{er} adjoint : Mme Carol DUBOIS
- ◆ 2^{ème} adjoint : M. Jacques MARQUES
- ◆ 3^{ème} adjoint : M. Jacques ASQUIN
- ◆ 4^{ème} adjoint : Mme Aline BOULARD
- ◆ 5^{ème} adjoint : Mme Nicole DION
- ◆ 6^{ème} adjoint : M. Didier BERENGER
- ◆ 7^{ème} adjoint : Mme Corinne MAILLET
- ◆ 8^{ème} adjoint : M. Lionel ROSAY
- ◆ 9^{ème} adjoint : Mme Françoise LEFEBVRE
- ◆ 10^{ème} adjoint : poste vacant à pourvoir par une élection à laquelle il est immédiatement procédé.

Sur la proposition de M. le Maire la candidature de M. Nicolas ROULY est présentée ; aucun autre membre de l'assemblée délibérante ne fait acte de candidature.

Il est procédé au vote, au scrutin secret à la majorité absolue ; le résultat en est le suivant :

- Effectif du Conseil Municipal : 35
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 32 (24+8 pouvoirs)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Au premier tour de scrutin, M. Nicolas ROULY obtient 32 voix, soit plus de la majorité absolue des suffrages exprimés ; il est en conséquence proclamé élu 10^{ème} adjoint et immédiatement installé.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATIONS

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

Dont Acte.

6 décisions relevant de la gestion normale et courante de la commune ont été prises entre le 21 mars et le 23 mai 2012.

Par ailleurs, 75 marchés ont été signés par délégation au cours de la période du 21 février au 4 juin 2012.

Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2011.

Dont Acte.

En 2011 les actions de solidarité menées par la Ville ont à nouveau été multiples et ont mobilisé des moyens très significatifs.

Elles ont en priorité concerné :

- L'emploi et les familles.
- L'éducation et les jeunes.
- Le logement social.
- La santé, l'insertion sociale et la prise en compte des handicaps.
- Le Centre Communal d'Action Sociale.

DELIBERATIONS

Comptes administratifs 2011. Budget principal et lotissements communaux.

Adopté à l'unanimité

Conformément à la loi M. le Maire, qui ne peut participer au vote de cette délibération, quitte la salle du Conseil Municipal en laissant à Mme DUBOIS, 1ère adjointe, le soin de présenter ce dossier.

Les résultats sont les suivants :

1) Budget Ville

- Excédent brut 2011 de la section de fonctionnement :	7 726 251,99 €
- Résultat brut comptable au 31/12/2011 :	5 637 424,28 €
- Résultat net comptable au 31/12/2011 :	923 160,13 €

2) Budget annexe des lotissements communaux

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	165 888,63 €
- Résultat de l'exercice 2011 :	32 275,32 €
- Résultat de clôture :	198 163,95 €
- Résultat net :	198 163,95 €

Comptes de gestion 2011 de M. le Receveur Municipal. Ville et lotissements communaux.

Adopté à l'unanimité

Les soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, tels qu'ils sont exposés dans le compte administratif qui vient d'être adopté, sont intégralement repris dans le compte de gestion établi par le Receveur.

A l'issue du vote de cette délibération, M. le Maire reprend la présidence de séance.

Budgets supplémentaires 2012. Ville et lotissements communaux

Adopté à l'unanimité

1) Budget Ville

Il s'équilibre à 940 168,13 € en recettes et dépenses de fonctionnement, et à 7 376 901,82 € en recettes et dépenses d'investissement.

2) Budget des Lotissements Communaux

Le total de la section de fonctionnement est de 396 327,90 €, et de 594 491,85 € pour la section d'investissement.

Versement d'une subvention exceptionnelle au Judo Club de Grand Quevilly.

Adopté à l'unanimité

Cette association sportive recevra une somme de 10 000 € afin de soutenir les efforts qu'elle accomplit en faveur de la formation des jeunes.

Versement d'une subvention à la Société Quevilly Habitat. Quartier Matisse.

Adopté à l'unanimité (les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

La Ville participera à hauteur de 320 000 € au financement d'un programme de construction de 42 logements en location-accession dans le quartier Matisse.

Garanties d'emprunts à la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité (les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).
La garantie communale est octroyée à hauteur de 3 475 000 € pour des emprunts contractés pour la réhabilitation de 376 logements dans le quartier Delalande et la construction de 4 pavillons avenue du Général Leclerc.

Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Adopté à l'unanimité

Ce rapport est présenté pour validation par la CREA ; ses éléments nouveaux sont les transferts de charges résultant des prises de compétence suivantes :

- politique de la ville, solidarité, sport, culture et ludisports 76 pour les communes du pôle d'Elbeuf.
- voirie, tourisme, ludisports 76 pour les communes du pôle de Duclair.
- label « Ville et pays d'art et d'histoire » pour la ville de Rouen.

Restructuration du restaurant du village scolaire. Concours de maîtrise d'œuvre. Désignation des membres du jury et fixation de la prime versée aux candidats.

Adopté à l'unanimité

Le jury de concours sera ainsi constitué :

- Président : M. Marc MASSION, Sénateur-Maire.
- Membres titulaires : M. ROSAY, Mme MAILLET, M. ASQUIN, M.TAILLEUX et M.ROULY.
- Membres suppléants : M. MARTINE, Mme BOULARD, M. PREPOLESKI, M.EZABORI et M.NODJIRIM.
- Personnalités qualifiées : 3 architectes dont M. DAVEAU du Groupe RJ Architectes.
- Membres ayant voix consultative : le Trésorier Municipal, le représentant de la DGCCRF, M. LANNIER, M.CHAGNAUD et Mme HEBERT.

Les 3 candidats retenus qui remettront un projet recevront chacun une prime dont le montant est fixé à 12 000 € HT, et les architectes une indemnité de 400 € HT maximum augmentée des frais de déplacement pour une demi-journée.

Remboursement des frais de formation et de mission.

Adopté à l'unanimité

Cette délibération a pour objet de fixer les modalités de remboursement selon la réglementation en vigueur.

Les précédentes dispositions ayant été prises en la matière sont par conséquent annulées.

Créations d'emplois.

Adopté à l'unanimité

Les besoins et l'accroissement de la charge de travail au Service Education nécessitent la création de 10 postes d'adjoints techniques, (3 à temps complet et 7 à temps non complet), et d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Par ailleurs, l'ouverture de la nouvelle crèche Delacroix implique la création de 17 postes à compter du 1^{er} septembre 2012.

Transformations d'emplois.

Adopté à l'unanimité

Seront transformés les emplois suivants à compter du 1^{er} juillet 2012 :

- 2 emplois d'adjoints techniques principaux de 1ère classe en emplois de techniciens au Service Education.
- 1 poste contractuel d'éducateur de jeunes enfants en emploi statutaire au Service Petite Enfance.
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en emploi d'agent de maîtrise au Service des Espaces Verts.

Financement par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique des aides techniques et humaines.

Adopté à l'unanimité

Est autorisé la mise en œuvre du dispositif proposé par cet organisme afin de financer au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Attribution du congé bonifié.

Adopté à l'unanimité

Cette délibération concerne les fonctionnaires territoriaux titulaires originaires des départements d'Outre-Mer et de la collectivité territoriale de Saint Pierre et Miquelon qui, tous les 3 ans bénéficieront d'un congé supplémentaire de 30 jours en plus du congé annuel ordinaire, de l'attribution d'une indemnité de cherté de vie et du remboursement de leurs frais de voyage pour eux et leur ayant droit.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme DUBOIS

DELIBERATIONS

Avenant n°1 à la convention entre la Ville et le Pôle d'Accompagnement Psycho Social.

Adopté à l'unanimité

Cette association connaît actuellement de graves problèmes financiers et fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire ; à son initiative un avenant à la convention la liant avec la Ville depuis plusieurs années sera passé afin de réduire le partenariat à 6 mois et la contribution de la collectivité de moitié.

Convention entre la Ville et le CCAS pour la délégation de missions.

Adopté à l'unanimité

La Ville a précédemment signé 2 conventions, l'une avec la CREA dans le cadre d'une action intitulée « Chargé d'accueil de proximité », et l'autre avec la CAF concernant la « Maîtrise d'œuvre sociale ».

Compte tenu de la spécificité de ces missions et des compétences nécessaires à leur mise en œuvre, il est décidé de déléguer par convention ces dispositifs au CCAS.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ASQUIN

COMMUNICATION

Délégation de service public des marchés d'approvisionnement, foires à tout, fêtes foraines et commerces ambulants hors marchés. Rapport annuel 2011 du délégataire.

Dont acte

Les fréquentations ont été les suivantes :

- Marchés du Québec : de 10 à 15 exposants le mardi et de 22 à 27 exposants le vendredi.
- Marché Delacroix : de 6 à 10 exposants le samedi.
- Foire à tout Delalande : 75 exposants en avril et 57 en septembre.
- Foire à tout du Bourg : 113 exposants.
- Foire à tout Avenue des Provinces : 275 exposants.
- Foire à tout Delacroix : 119 exposants.
- Foire à tout du Québec : 112 exposants.

L'exercice 2011 s'est soldé par une perte de 5 972,05 € (elle était de 6 578,20 € en 2010).

DELIBERATION

Piscine de Grand Quevilly. Résiliation de la convention passée avec l'Association pour la Gestion de la Piscine.

Adopté à l'unanimité

La ville a lancé une procédure afin de confier la gestion de la piscine à un délégataire de service public à compter du 1^{er} janvier 2013 ; dans ce contexte il convient de résilier la convention ayant été passée avec l'association actuellement gestionnaire, et ce à la date du 31 décembre 2012.

A propos de cette affaire, M. le Maire tient à préciser que la piscine est un bâtiment communal et qu'elle le demeurera.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme BOULARD

COMMUNICATION

Délégation de service public du Théâtre Charles DULLIN et du Centre Culturel Marx Dormoy. Rapport annuel 2011 du délégataire.

Dont acte

Le bilan présenté par l'Expansion Artistique et Loisirs Culturels de Normandie est le suivant :

- Taux de fréquentation moyen de 75 % (+ 4 % par rapport à 2010).
- Nombre de représentations : 38.
- Locations et mises à disposition du théâtre : 57.
- Locations et mises à disposition du Centre Marx Dormoy : 33.
- Résultat financier : excédent de 32 497,26 € (+ 7 300 € par rapport à 2010).
- Participation de la ville : 601 685 € (en augmentation de 2%).

DELIBERATIONS

Plan de conservation partagée des fonds jeunesse en Haute Normandie. Signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Livre.

Adopté à l'unanimité

Depuis 2009 la ville est liée avec cette agence par une convention triennale afin de procéder à une collecte en adressant aux bibliothèques en charge de la conservation des ouvrages jeunesse en bon état mais retirés du prêt.

Il convient de renouveler cet engagement de coopération pour la période 2013 à 2015.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Réseau d'Echanges de Savoirs.

Adopté à l'unanimité

Une somme de 400 € sera versée à cette association afin de l'aider à financer l'acquisition d'une sur jeteuse pour ses activités de couture.

Prix « 7 à Lire ». Dotation.

Adopté à l'unanimité

Ce prix littéraire organisé en direction des élèves de cycle 3 sera doté d'une somme de 500 € partagée en 250 € pour l'auteur et 250 € pour l'illustrateur.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY, en remplacement de M. BERENGER, excusé.

DELIBERATIONS

Dénomination de voie. Quartier Matisse.

Adopté à l'unanimité

La voie située entre les lots 205 et 206 du quartier Matisse sera dénommée Berthe MORISOT : artiste-peintre impressionniste née le 14 janvier 1841 et décédée le 2 mars 1895.

Métrobus. Avenant n°2 à la convention de transfert et de superposition de gestion.

Adopté à l'unanimité

La CREA a proposé d'appliquer à chaque commune membre des dispositions plus avantageuses que celles de la convention de base qui prévoyait une répartition égale des charges entre les collectivités et l'agglomération.

Suite à la signature de cet avenant n°2 cette répartition sera de 1/6^{ème} pour la ville et de 5/6^{ème} pour la CREA.

Convention d'enfouissement téléphonique. Aménagement de la rue Alfred du Musset (de la rue Pierre Lefrançois à la rue Michel Anquier).

Adopté à l'unanimité

Aux termes de cette convention, le montant dû par la ville à France-Télécom sera de 901,63 € HT et le montant directement pris en charge par France-Télécom sera de 7 500,97 € (projet : fourniture des chambres, fourniture et pose de câblage).

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme MAILLET

DELIBERATIONS

Contribution financière de la Ville au Fonds d'Aide aux Jeunes du Département.

Adopté à l'unanimité (M. Nicolas ROULY, qui siège au Conseil Général de la Seine-Maritime, ne participe pas au vote de cette délibération).

Ce fonds est un dispositif du Département qui vise un soutien à l'insertion et une aide à la subsistance des jeunes de la Seine-Maritime.

Afin d'y souscrire, il conviendra d'y apporter une contribution financière calculée sur la base de 0,23 € par habitant, soit au total une somme de 5 939,98 €

Renouvellement des conventions de financement relatives aux accueils de loisirs avec la CAF de la Seine-Maritime.

Adopté à l'unanimité

Les conventions prévoyant la participation financière de la CAF aux frais de fonctionnement des structures d'accueil de loisirs seront renouvelées pour la période 2012/2013. En outre, elles permettront à la ville d'accepter que les familles paient une partie de ce qu'elles doivent par des « bons temps libre ».

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

DELIBERATIONS

Achats de matériels d'électricité, plomberie et quincaillerie. Convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité

Afin de réaliser des économies, il est opportun de passer des commandes groupées avec d'autres collectivités.

Au cas particulier le groupement sera constitué des villes de Grand Quevilly, Bonsecours, Cléon, Elbeuf sur Seine, Franqueville Saint Pierre, Rouen, Saint Pierre les Elbeuf, Le Trait, les CCAS de Saint Pierre les Elbeuf et du Trait, et le Syndicat Intercommunal du Trait Yainville.

La ville sera le coordonnateur chargé de gérer la procédure de consultation et de notifier les marchés.

Exercice du droit de préemption urbain rue Pierre Corneille.

Adopté à l'unanimité

La ville envisage la création d'une trame paysagère dont le but est de réaliser une transition entre le Bourg et les industries par la constitution d'une lisière écologique.

Pour ce faire, elle pourrait être amenée à l'avenir à exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés mises en vente situées de part et d'autre de la rue Pierre Corneille, ce qui nécessite de modifier le périmètre de préemption actuel fixé par précédente délibération du 21 juin 2010 qui sera par conséquent annulée.

Aménagement de l'espace Champlain. Déclassement d'une partie du domaine public.

Adopté à l'unanimité

En application de la délibération du 19 décembre 2011 l'enquête publique s'est déroulée du 13 février au 2 mars 2012 à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Est en conséquence autorisée la signature d'un arrêté prononçant le déclassement d'une partie du domaine public de 10629 m² situés rue Samuel de Champlain.

Désaffectation de locaux de service public de l'enseignement et déclassement du domaine public à usage scolaire.

Adopté à l'unanimité

Afin que la ville puisse disposer librement de logements jusqu'alors réservés aux enseignants, il sera, après avis favorables émis par l'Inspection Académique et la Préfecture, procédé à la désaffectation et au déclassement du domaine public des logements situés 26 rue Louis Pasteur et 15A rue Maryse Hilz.

Vente d'une propriété bâtie appartenant à la ville située 10 rue Henri Matisse.

Adopté à l'unanimité

Le prix de la mise en vente de cette propriété privée en très bon état est fixé à

250 000 €; la cession interviendra au profit de l'acquéreur potentiel ayant formulé l'offre la plus élevée.

Avenant n°9 à la convention de gestion des immeubles communaux par la Société Quevilly Habitat

Adopté à l'unanimité (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de cette société ne participent pas au vote de cette délibération).

Cet avenant a pour but d'ajouter aux 47 propriétés communales dont la gestion est confiée par la ville à la société Quevilly Habitat un logement de 162,82 m² sis 26 rue Louis Pasteur.

Procédure d'abandon manifeste d'une propriété sise 13 rue de l'Industrie.

Adopté à l'unanimité

Cette propriété bâtie est inhabitée depuis plusieurs années, elle ne présente aucune dégradation mais est régulièrement occupée par des squatteurs, ce qui génère des problèmes de sécurité et d'insalubrité ainsi que des troubles de voisinage.

Une procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste sera mise en œuvre comportant obligation pour le propriétaire de faire cesser ledit état sous peine d'encourir une mesure d'expropriation.

Loi du 20 mars 2012. Majoration des droits à construire.

Adopté à l'unanimité

Cette majoration des droits à bâtir de 30 % est uniquement applicable pour les extensions et nouvelles constructions à usage d'habitation, mais elle n'a pas pour effet de modifier une règle édictée par les servitudes d'utilité publique. Conformément à la loi, une note d'information doit être mise à la disposition de la population avant le 20 septembre 2012, et les observations pourront être, soit portés sur un registre tenu en mairie à cet effet, soit être envoyées sur papier libre. Le Conseil Municipal pourra ensuite décider d'appliquer oui non cette loi.

M. le Maire précise qu'il s'agit de se conformer aux dispositions d'une loi qui, selon toute vraisemblance, sera prochainement abrogée.

Modification de plan local d'urbanisme. Lancement de la procédure.

Adopté à l'unanimité

Une troisième modification du plan local d'urbanisme est envisagée, portant sur les points suivants :

- Substitution des rayons SEVESO par les périmètres de danger du « porter à connaissance risques industriels » du 20 avril 2012.
- Intégration des éléments d'informations concernant les risques industriels.
- Modification de certains articles des règlements de zones pour préciser certains points.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY

DELIBERATIONS

Quevilly Etudes Supérieures. Année scolaire 2012/2013.

Adopté à l'unanimité

Pour l'année scolaire 2011/2012, 143 étudiants ont pu bénéficier de l'aide de la ville pour un montant total de 232 739 €.

L'aide apportée aux étudiants sera augmentée de 2 % par rapport à celle octroyée en 2011/2012.

Quevilly Etudes Secondaire. Année scolaire 2012/2013.

Adopté à l'unanimité

Pour l'année scolaire 2011/2012, 165 collégiens et 50 lycéens ont bénéficié de l'aide de la ville pour un montant total de 15 272 €.

Le barème des bourses communales pour 2012/2013 sera en moyenne rehaussé de 2 %.

Projet d'école élémentaire Henri Ribière. Versement d'une subvention.

Adopté à l'unanimité

Une subvention exceptionnelle de 250 € est attribuée à cet établissement pour l'aider à financer un projet art plastique lié à l'environnement et au développement durable.

Cette subvention s'ajoute à celle de 300 € précédemment octroyée sur l'exercice 2012 pour le projet « défi lecture ».

Opération « Un Elève, Un Ordi » 2012. Conventions de mise à disposition d'un micro-ordinateur. Cession des micro-ordinateurs aux parents.

Adopté à l'unanimité

Les élèves de CM2 (environ 294), les enseignants des classes de CLIS et les nouveaux enseignants seront dotés de l'équipement suivant :

- Un micro-ordinateur multimédia.
- Une suite bureautique (traitement de texte, tableur).
- Divers logiciels pédagogique.

A l'issue de la mise à disposition, les modalités de cession de ce matériel restent inchangées, seul le prix (pour les parents domiciliés hors commune ou quittant la commune) est actualisé en fonction du coût d'acquisition (599,22 € pour juin 2012).

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, la séance est levée à 19 heures 15.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2012

COMPTE RENDU

Etaient Présents : M. MASSION, Sénateur-Maire.

M. FABIUS, Mme DUBOIS, MM. MARQUES, ASQUIN,
Mmes BOULARD, DION, M. BERENGER, Mme MAILLET,
M. ROSAY, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

MM. ROULY, BOUTEILLER, Melle THEBAULT,
M. BLANGUERNON, KERMARREC, Mmes VATEY, PLATE,
MM. CHIREN, GADAL, Mme VENARD, MM. PREPOLESKI,
NODJIRIM, Melles QUINIO, DELAHAYE, Mme GUILLEMIN,
M. EZABORI, Melle BELAOUNI, M. MARTINE, Melle CRISTIEN,
Conseillers Municipaux.

Etaient Excusés : Melle ZAHAF, M. TAILLEUX, Mmes DUNET, GUILLOT,
Conseillers Municipaux.

Etait Absent : M. DOURDOIGNE, Conseiller Municipal.

Désignation du secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Melle Sandra CRISTIEN est désignée.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

COMMUNICATION

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

Dont Acte.

13 décisions ont été prises par délégation au cours d'une période s'étendant du 13 décembre 2011 au 6 mars 2012 ; elles concernent des affaires relevant de la gestion normale et courante de la commune.

Par ailleurs quarante marchés ont été signés entre le 24 novembre 2011 et le 20 février 2012.

DELIBERATIONS

Adoption des taux d'imposition aux trois taxes directes locales pour 2012.

Adopté à l'unanimité.

Comme indiqué lors du précédent débat sur les orientations budgétaires pour 2012, ces taux demeurent inchangés par rapport à 2011 ; ils restent donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 14,99 %.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,76 %.
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 46,33 %.

Le produit estimé de ces trois taxes s'élève à 12 317 624 €

Décision modificative n°1 du Budget 2012.

Adopté à l'unanimité.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 330 000 €

En investissement elle comporte l'inscription d'un fonds de concours à la Société Quevilly Habitat pour la réalisation de 42 pavillons dans le quartier Matisse, et une participation à l'acquisition d'un bateau par les Aquanautes Normands. Les recettes sont principalement constituées par la perception de fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique.

Achats de matériels informatiques. Convention de groupement de commandes avec les Villes de Petit Quevilly, Saint Pierre les Elbeuf et Cléon.

Adopté à l'unanimité.

Il est apparu opportun sur le plan économique de coordonner ces commandes par la création d'un groupement entre les collectivités intéressées.

Une convention sera signée entre les quatre communes, désignant la Ville de Grand Quevilly en qualité de coordonnateur dont la commission d'appel d'offres sera compétente.

Convention d'objectifs et de financement avec la SNCF. Signature de l'avenant n°1.

Adopté à l'unanimité.

En mars 2011, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la SNCF qui permet le versement d'une indemnité de « garde crèche » pour tout salarié de cette société utilisant les services de notre crèche. L'article 4 de la convention fixe le plafond de cette indemnité à 450€. Il est décidé modifier cet article par avenant afin de prévoir que ce plafond soit indexé sur la base du barème mensuel des allocations familiales.

Création d'un emploi de coordonnateur petite enfance à la Direction Générale Adjointe des Services.

Adopté à l'unanimité.

Cette création est destinée à améliorer l'encadrement des structures petite enfance y compris du relais des assistantes maternelles et à coordonner leurs activités en veillant au développement et à la qualité des services rendus ainsi qu'à la cohésion des équipes.

Il s'agira d'un emploi de catégorie A relevant de la filière médico-sociale ou administrative.

Rémunération du médecin pédiatre affecté au service petite enfance.

Adopté à l'unanimité.

Cet emploi créé par délibération du 21 décembre 2010 sera confié à un médecin vacataire rémunéré selon le nombre de vacations assurées. S'agissant d'un praticien non fonctionnaire et spécialisé, la référence stricte à une échelle ne pourra être effectuée, et le taux de rémunération est fixé à 50 € bruts la demi-heure de vacation.

Modification de contrat à la Direction des Ressources Humaines.

Adopté à l'unanimité.

Le contrat de responsable de la formation arrivant à échéance le 26 mars 2012 sera renouvelé et désormais conclu pour une durée indéterminée.

Création de poste à la Direction des Services Techniques. Service des Espaces Verts.

Adopté à l'unanimité.

Afin de renforcer l'équipe de la Roseraie il est décidé de créer un poste statutaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2012.

Transformations d'emplois.

Adopté à l'unanimité.

Seront effectuées les modifications suivantes :

- Direction Générale des Services : emploi de chargé de mission pour les risques majeurs en emploi statutaire d'ingénieur à compter du 1^{er} avril 2012.
- Direction des Services Techniques – Service Espaces Verts : deux postes d'agents de maîtrise en postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe et nomination d'un agent contractuel sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à dater du 1^{er} avril 2012.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme DUBOIS

DELIBERATIONS

Programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012.

Adopté à l'unanimité.

Pour 2012, une demande de financement de l'action « Quevilly Etudes Supérieures » a été retenue par le comité de pilotage du C.U.C.S.

Il est noté que l'Etat a réduit sa contribution financière : l'enveloppe initialement fixée à 25 000 € passe en effet cette année à 12 137 €, soit une baisse de 27,9 %.

Avenant n°2 à la convention passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime relative à la maîtrise d'œuvre sociale.

Adopté à l'unanimité.

Compte tenu des objectifs et des actions menés dans l'intérêt des administrés et des allocataires, la C.A.F. et la Ville acceptent de poursuivre l'œuvre engagée et en conséquence de prolonger par la signature d'un avenant n°2 leur engagement pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

DOSSIER PRESENTE PAR M. MARQUES

DELIBERATION

Acquisition d'un bateau par les Aquanautes Normands. Attribution d'un fonds de concours.

Adopté à l'unanimité.

L'acquisition de ce nouvel équipement profitera en priorité aux activités de l'association, mais également aux structures de loisirs de la Ville qui pourront participer gratuitement aux animations proposées par les Aquanauts. Pour un coût global estimé à 50 000 €, la Ville participera financièrement à hauteur de 10 000 €.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme BOULARD

COMMUNICATION

Programmation de la manifestation « Un Printemps au Parc et Bakayades ».

Dont Acte.

Ces fêtes annuelles se dérouleront cette année au kiosque de la Roseraie les 9 et 10 juin et au théâtre de verdure du Parc des Provinces du 15 au 23 juin.

Aux deux premières dates auront lieu un spectacle musical de rue, une déambulation de fanfare, un concert de l'Ecole de Musique et une production de chanson française.

Les 15, 16, 17, 21, 22 et 23 juin au Parc des Provinces seront programmés des concerts de rock, musique pop, folk, reggae, des prestations de l'Ecole de Musique et des spectacles destinés au jeune public.

DELIBERATIONS

25^{ème} Festival des Arts du Cirque. Signature d'une convention avec Avant Scène Organisation.

Adopté à l'unanimité.

Cette année, le festival se déroulera du 20 mai au 3 juin sur le terrain habituel sis Chemin de la Poudrière ; il sera dirigé par la Société Avant Scène Organisation et la Ville y participera financièrement à hauteur de 9 075 €.

En contrepartie 2 500 places seront gratuitement mises à disposition du public scolaire grand quevillais et de diverses organisations sociales afin d'assister aux spectacles.

Participation financière au groupement d'intérêt public « Normandie Impressionniste ».

Adopté à l'unanimité.

L'association organisatrice du festival « Normandie Impressionniste » s'est transformée en groupement d'intérêt public permettant plus de flexibilité dans la gestion des manifestations 2013 et ainsi d'accéder à un niveau supérieur d'excellence pour cette seconde édition.

La Ville adhèrera à ce groupement afin de rejoindre ses huit membres fondateurs, et versera une participation financière de 5 000 €.

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ensemble Vocal de Grand Quevilly.

Adopté à l'unanimité.

L'accompagnateur de cette association dispose d'un accordéon qui nécessite diverses réparations pour un montant total de 1 833 €.

Afin de couvrir le coût de ces travaux la Ville versera une subvention exceptionnelle de 900 €.

DOSSIERS PRESENTES PAR Mme MAILLET

DELIBERATIONS

Projet éducatif local pour la jeunesse. Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Seine Maritime.

Adopté à l'unanimité.

L'ancien contrat éducatif local est devenu projet éducatif local pour la jeunesse, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sera sollicitée afin de participer au financement d'actions accomplies en faveur des jeunes (expression, éducation à l'image, activités scientifiques et techniques, lutte contre les discriminations, insertion par le sport).

Signature de la convention d'aide aux vacances enfants avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Maritime.

Adopté à l'unanimité.

Les bons vacances autrefois utilisés pour aider les familles à financer les séjours vacances de leurs enfants sont remplacés par le dispositif d'aide aux vacances enfants qui propose sous une forme dématérialisée une aide conditionnée par une participation minimale des familles à hauteur de 10 % du coût du séjour facturé par la Ville.

Afin de bénéficier de ces nouvelles dispositions il est au préalable nécessaire de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Maritime.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

DELIBERATIONS

Autorisation de solliciter l'octroi de subventions.

Adopté à l'unanimité.

Seront sollicités les financements suivants :

- Subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la banlieue de ROUEN pour l'acquisition de véhicules électriques.
- Crédits d'Etat pour l'aménagement des voiries et parking Rue Alfred du Musset et Lévis, pour la réfection de trottoirs et racines et rénovation de la cour d'école C. Levillain pour un montant total estimé à 165 000 €.

Déclassement d'une partie du domaine public rue Arthur Rimbaud.

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

Ce déclassement portant sur une parcelle de 3 629 m² a pour but de permettre à la Société Quevilly Habitat de clore le parking situé à l'arrière de l'immeuble « Pays Basque », et ce pour des raisons de sécurité.

Avenant n°8 à la convention de gestion des immeubles communaux par la Société Quevilly Habitat.

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

Cet avenant a pour but de confier à la Société Quevilly Habitat la gestion d'un appartement de 70 m² dont la ville est propriétaire sis 4 rue Suzanne Savale à Grand Quevilly.

Cession de trois parcelles à la Société Quevilly Habitat pour l'îlot n°1 du quartier Kennedy.

Adopté à l'unanimité. (Les 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la Société Quevilly Habitat ne participent pas au vote de cette délibération).

Ces 3 parcelles déclassées, destinés à être aménagés par la Société Quevilly Habitat, d'une superficie totale d'environ 420 m² seront vendues au prix de 72 € H.T. le m².

Société EP DIS. Demande d'enregistrement d'une extension de la plateforme logistique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Adopté à l'unanimité.

Cette Société située ZAC du Grand Launay, 8 avenue Paul Delorme à Grand Quevilly souhaite pouvoir procéder à l'extension d'un bâtiment existant afin de créer des capacités d'entreposage supplémentaires de produits pharmaceutiques.

Un accord de principe est donné sous réserve que les nouveaux arbres plantés en remplacement de ceux détruits soient d'une taille de tronc de 16 à 18 cm de circonférence au minimum.

Par ailleurs l'attention de la Société est attirée sur le fait que la pollution contenue dans les terres extraites lors des travaux les rendra impropres à certaines réutilisations, d'une part, et sur la présence de canalisations de distribution d'eau et d'assainissement en servitude dans la zone projetée pour les travaux, d'autre part.

DOSSIER PRESENTE PAR Mme MAILLET, en remplacement de Melle ZAHAF, excusée.

DELIBERATION

Actions de prévention de conduites à risques. Demandes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre des actions accomplies par la Ville en faveur des jeunes en matière de prévention des conduites à risques, le Département de la Seine Maritime et la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie seront sollicités afin d'apporter leur aide financière.

DOSSIER PRESENTE PAR M. LE MAIRE, en remplacement de M. TAILLEUX, excusé.

DELIBERATION

Implantation de colonnes enterrées pour la gestion des déchets issus du quartier Kennedy.

Adopté à l'unanimité.

8 colonnes enterrées destinées à la collecte des flux recyclables et des ordures ménagères résiduelles seront installées sur le domaine public du quartier Kennedy.

La fourniture et la pose des conteneurs seront réalisées aux frais de la CREA, le surcoût lié au choix des modèles enterrés sera pris en charge par la Société Quevilly Habitat en ce qui concerne la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, et par la Ville s'agissant des colonnes destinées à la collecte du verre.

DOSSIERS PRESENTES PAR Melle THEBAULT

DELIBERATIONS

Création d'un concours autour de l'exposition sur les villes jumelles.

Adopté à l'unanimité.

Cette exposition de photoreportage a été créée à l'initiative de la Ville pour permettre à la population de découvrir les villes jumelles ; elle se tiendra au cours de l'été 2012, elle sera accompagnée d'un jeu concours organisé sous forme de questionnaire sur les thèmes exposés.

Autorisation de déplacements de délégations dans les villes jumelles.

Adopté à l'unanimité.

S'effectueraient les déplacements suivants :

- Laatzén : 1 voyage en été – 3 élus et 1 agent maximum.
- Ness Ziona : 1 voyage au printemps – 3 élus et 1 agent maximum.
- Hinckley : 1 voyage à l'automne – 3 élus et 2 agents maximum.

Après avoir sollicité et obtenu de M. le Maire l'autorisation de prendre la parole, M. ROULY rappelle que dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire et dans l'actuel contexte de réduction des effectifs du personnel enseignant les instances de l'Education Nationale avaient prévu à Grand Quevilly la fermeture de deux classes dans les écoles élémentaires, l'une à l'école Jean Moulin, et l'autre à l'école Henri Ribière. Ce projet a suscité de vives réactions de désapprobation tant de la part des parents d'élèves que des enseignants et des élus de la commune. Plusieurs interventions ont été effectuées auprès de l'Inspection Académique de la Seine Maritime afin de solliciter que cette position soit reconsidérée.

Le conseil départemental de l'Education Nationale qui s'est réuni à la Préfecture le mercredi 21 mars dernier a décidé que l'école Henri Ribière garderait ses dix classes pour la prochaine rentrée, mais que par contre, s'agissant de l'école Jean Moulin, la décision de fermeture d'une classe serait maintenue.

M. ROULY regrette bien évidemment cette dernière décision, et ce d'autant plus qu'il semblerait que le réseau d'aide aux enfants en difficulté de la circonscription risque de voir un poste supprimé, ce qui pourrait une nouvelle fois pénaliser l'école Jean Moulin.

M. ROULY conclut qu'il convient de rester vigilants et mobilisés face à ce nouveau projet.

M. le Maire tient à remercier M. ROULY pour l'engagement et la ténacité dont il a fait preuve dans cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant évoquée M. le Maire prononce la levée de la séance à 18 heures 40.